LOGO D'ENTREPRISE

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

CLASSIFICATION

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

[Sujet]

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

1 Contrôle des versions de documents

	Dernière modification	Dernière modification par	Modifications de documents
0,1	[DATE]		Document créé pour la première fois
			(0,
		67	
	M		

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

VERSION: DONNEES CLASSIFICATION

2 Indice

1	Co	ontrôle des versions de documents	2
2	Ind	dex	3
4	Po	olitique de protection des données	6
	4.1	Objectif	6
	4.2	Destinataires	6
	4.3	Principe	6
	4.4	Déclaration de protection des données	7
5	Ва	ase juridique du traitement	7
6	Pr	incipes de protection des données	7
	6.1	Légalité, équité et transparence	8
	6.2	Limitation des finalités	8
	6.3	Minimisation des données	9
	6.4	Précision	9
	6.5	Limitation de la durée de stockage	9
7	CI	assification et gestion des informations personnelles1	0

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

CLASSIFICATION

			_	
\/⊏	RS	\cap	.I•	
VΙ	17.0		v.	

8	Con	servation des informations personnelles1	11
9	Trai	nsfert/transmission des informations personnelles1	11
10	St	ockage des informations personnelles1	11
11	In	fraction1	11
12	Le	es droits des intéressés	12
1:	2.1	Le droit d'être informé	12
1:	2.2	Le droit d'accès1	12
1:	2.3	Le droit de rectification	13
1:	2.4	Le droit à l'effacement (le droit à l'oubli)	13
1:	2.5	Le droit de limiter le traitement	14
1:	2.6	Le droit à la portabilité des données	14
1:	2.7	Le droit d'opposition	15
1:	2.8	Droits relatifs à la prise de décision automatisée et au profilage	15
13	De	éfinitions1	15
1:	3.1	Données personnelles	16
1:	3.2	Données personnelles sensibles	16

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

VERSION:

CLASSIFICATION

13.3	Responsable du traitement	. 17
13.4	Processeur de données	. 17
13.5	En cours	. 17
13.6	Anonymisation	. 17
14 Co	nformité réglementaire	. 18
14.1	Mesure de la conformité	. 18
14.2	Dérogations	. 18
14.3	Par défaut	. 18
14.4	Amélioration continue	. 19

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

4 Politique de protection des données

4.1 Portée

Cette politique a pour objet les exigences légales et réglementaires de l'entreprise en vertu du RGPD et les droits des personnes concernées.

4.2 Destinataires

Tous les employés et utilisateurs tiers.

Données personnelles telles que définies par le RGPD.

4.3 Principe

Les données personnelles sont classées et traitées comme un niveau de classification Confidentiel et toutes les politiques, contrôles et processus associés s'appliquent.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

4.4 Déclaration de protection des données

La société est classée comme responsable du traitement des données/sous-traitant en fonction du contexte des processus dans le cadre du RGPD actuel. Cette politique confirme notre engagement à protéger la confidentialité des informations personnelles de nos clients, clients, employés et autres parties intéressées. Nous nous engageons à mettre en place un programme de gestion de la sécurité de l'information aligné sur la norme internationale ISO27001 pour garantir que les processus d'informations personnelles sont menés en utilisant les meilleures pratiques.

5 Base juridique du traitement

L'article 6 du RGPD fournit la base juridique en vertu de laquelle les données personnelles peuvent être traitées. Notre base juridique pour le traitement est documentée dans notre **journal des activités de traitement**.

6 Principes de protection des données

La société s'engage à traiter vos données conformément à ses responsabilités en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'article 5 du RGPD exige que les données personnelles soient :

LOGO D'ENTREPRISE

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

,
RÉVISION
VE A 12101A

VERSION:

CLASSIFICATION

6.1 Légalité, exactitude et transparence

 traitées de manière licite, correcte et transparente vis-à-vis des personnes physiques

Nous avons examiné et documenté les données que nous contrôlons et/ou traitons et déterminé la base juridique du traitement. Nous fournissons des avis de confidentialité et informons les personnes concernées de leurs droits, ainsi que du traitement effectué, par qui, pendant combien de temps et pourquoi.

6.2 Limitation de l'objectif

 collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et non traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités; un traitement ultérieur à des fins d'archivage dans l'intérêt public, de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas incompatible avec les finalités initiales

Nous nous assurons que nous traitons les données uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et communiquées et non pour toute autre raison sans le consentement et la connaissance de la ou des personnes concernées.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

VERSION:

CLASSIFICATION

6.3 Minimisation des données

 adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées

Nous veillons à ce que les données collectées ne soient pas excessives et adaptées à la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Nous effectuons des évaluations d'impact sur la confidentialité des données dans le cadre du cycle de vie de nos projets.

6.4 Précision

 exactes et, le cas échéant, mises à jour ; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel inexactes au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées soient effacées ou rectifiées sans délai

Nous veillons à ce que les données soient régulièrement examinées et évaluées quant à leur exactitude et avons mis en place des processus de rectification et de suppression des données sans retard injustifié.

6.5 Limitation de la durée de stockage

 conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

CLASSIFICATION

VERSION:

pour lesquelles les données à caractère personnel sont traitées ; les données personnelles peuvent être conservées pendant des périodes plus longues dans la mesure où les données personnelles seront traitées exclusivement à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques lors de la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées requises par le GDPR afin pour sauvegarder les droits et libertés des individus

Nous avons mis en place une politique de conservation des données et un calendrier de conservation des données conformes aux besoins légaux, réglementaires et commerciaux.

 traitées de manière à garantir une sécurité adéquate des données à caractère personnel, y compris une protection contre le traitement non autorisé ou illégal et contre la perte, la destruction ou l'endommagement accidentels, au moyen de mesures techniques ou organisationnelles adéquates.

Nous avons mis en place un système de gestion de la sécurité de l'information conforme à la norme ISO 27001, la norme internationale pour la sécurité de l'information. Nous avons une culture de la sécurité de l'information et évaluons les contrôles et les exigences de sécurité tout au long du cycle de vie du projet.

7 Classification et gestion des informations personnelles

La classification et le traitement des données personnelles sont conformes à la Politique de classification et de traitement des informations.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

8 Conservation des renseignements personnels

Les données personnelles sont conservées et détruites conformément à la politique de classification et de traitement des informations, à la politique de gestion des ressources et au calendrier de conservation des données.

9 Transfert/transmission d'informations personnelles

Les données personnelles sont transférées conformément à la politique de transfert d'informations et les employés garantissent un niveau de sécurité adéquat conformément à la politique et aux processus de l'entreprise.

10 Stockage des informations personnelles

Le stockage des informations personnelles est conforme à la politique de classification et de gestion des informations, politique de sécurité physique et environnementale, politique de contrôle cryptographique et de chiffrement, politique de sauvegarde, et le calendrier de conservation des données.

11 Violation

En cas de violation des principes du GDPR, les employés informent leur supérieur hiérarchique et/ou un membre de l'équipe de revue de direction et/ou de la haute direction et demandent l'activation du processus de gestion des incidents.

LOGO D'ENTREPRISE

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉVISION

CLASSIFICATION

Les violations sont évaluées et, le cas échéant et si nécessaire, les personnes concernées et/ou le Bureau du commissaire à l'information sont informés sans retard injustifié.

12 Les droits des intéressés

12.1 Le droit d'être informé

Les personnes ont le droit d'être informées de la manière dont nous utilisons leurs données personnelles.

Ceci comprend:

- Le nom et les coordonnées de notre organisation.
- Le nom et les coordonnées de notre représentant (le cas échéant).
- Les coordonnées de notre délégué à la protection des données (le cas échéant).
- Les finalités du traitement.
- La base légale du traitement.

12.2 Le droit d'accès

- Les personnes ont le droit d'accéder à leurs données personnelles.
- C'est ce qu'on appelle communément l'accès au sujet.
- Les personnes peuvent soumettre une demande d'accès au sujet verbalement ou par écrit.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

- Nous avons un mois pour répondre à une demande.
- Nous ne pouvons pas facturer de frais pour traiter une demande dans la plupart des cas.

12.3 Le droit de rectification

- Le RGPD inclut le droit pour les individus de faire rectifier ou compléter des données personnelles inexactes si elles sont incomplètes.
- Une personne peut soumettre une demande de correction verbalement ou par écrit.
- Nous avons un mois calendaire pour répondre à une demande.
- Nous pouvons refuser une demande de rectification dans certaines circonstances.

12.4 Le droit à l'effacement (le droit à l'oubli)

- Le RGPD introduit le droit pour les individus de faire effacer leurs données personnelles.
- Le droit à l'effacement est également connu sous le nom de "droit à l'oubli".
- Les personnes peuvent soumettre une demande de suppression verbalement ou par écrit.
- Nous avons un mois pour répondre à une demande.
- La loi n'est pas absolue et ne s'applique que dans certaines circonstances.
- Ce droit n'est pas le seul moyen par lequel le RGPD nous impose l'obligation d'envisager de supprimer ou non des données personnelles.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

12.5 Le droit de limiter le traitement

- Les personnes ont le droit de demander la restriction ou la suppression de leurs données personnelles.
- Ce n'est pas un droit absolu et ne s'applique que dans certaines circonstances.
- Lorsque le traitement est restreint, nous sommes autorisés à stocker des données personnelles, mais pas à les utiliser.
- Une personne peut soumettre une demande de restriction verbalement ou par écrit.
- Nous avons un mois calendaire pour répondre à une demande.

12.6 Le droit à la portabilité des données

- Le droit à la portabilité des données permet aux individus d'obtenir et de réutiliser leurs données personnelles à leurs propres fins dans différents services.
- Il leur permet de déplacer, copier ou transférer facilement des données personnelles d'un environnement informatique à un autre de manière sûre et sécurisée, sans compromettre sa convivialité.
- Cela permet aux utilisateurs de tirer parti des applications et des services qui peuvent utiliser ces données pour leur trouver une meilleure offre ou les aider à comprendre leurs habitudes de consommation.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

 La loi ne s'applique qu'aux informations qu'une personne a fournies à un responsable du traitement.

12.7 Le droit d'opposition

- Le RGPD donne aux individus le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles dans certaines circonstances.
- Les individus ont le droit absolu de ne plus voir leurs données utilisées à des fins de marketing direct.
- Dans d'autres cas où le droit d'opposition s'applique, nous pouvons être en mesure de poursuivre le traitement si nous pouvons démontrer que nous avons une raison impérieuse de le faire.
- Nous devons informer les gens de leur droit d'opposition.
- Une personne peut déposer une objection verbalement ou par écrit.

12.8 Droits relatifs à la prise de décision automatisée et au profilage

Les personnes ont le droit de ne pas faire l'objet d'une décision lorsque :

- Il repose sur un traitement automatisé et
- Il produit un effet juridique ou un effet tout aussi significatif sur eux.

13 Définitions

Afin de s'assurer que l'entreprise comprend ses obligations en matière de protection des informations personnelles, les définitions suivantes s'appliquent et sont basées

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

sur la compréhension actuelle de ces termes dans le droit de l'Union européenne, et en particulier dans l'article 4 du RGPD.

13.1 Données personnelles

Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable (« Personne concernée ») qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou ainsi que des facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

13.2 Données personnelles sensibles

Les Données Personnelles qui sont, par nature, particulièrement sensibles au regard des libertés et droits fondamentaux méritent une protection spécifique car le contexte de leur traitement pourrait engendrer des risques importants pour les libertés et droits fondamentaux. Les Données Personnelles Sensibles comprennent les Données Personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou l'appartenance syndicale, les données génétiques, les données biométriques destinées à identifier de manière unique une personne physique, les données relatives à la santé ou les données relatives au sexe d'une l'individu, la vie ou l'orientation sexuelle.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

13.3 Responsable du traitement

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui, individuellement ou avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel.

13.4 Processeur de données

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

13.5 En cours de traitement

Une opération ou un ensemble d'opérations effectuées sur des Données Personnelles ou des ensembles de Données Personnelles, y compris par des moyens automatisés, tels que collecte, enregistrement, organisation, structuration, stockage, adaptation ou modification, extraction, consultation, utilisation, divulgation par transmission, diffusion ou autre mise à disposition, alignement ou combinaison, restriction, annulation ou destruction de données.

13.6 Anonymisation

Anonymisation irréversible des données personnelles de telle sorte que l'individu ne puisse pas être identifié en utilisant un délai, un coût et une technologie raisonnables, soit par le responsable du traitement des données, soit par toute autre personne pour

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

identifier cet individu. Les principes de traitement des données personnelles ne s'appliquent pas aux données rendues anonymes car il ne s'agit plus de données personnelles.

14 Conformité réglementaire

14.1 Mesure de conformité

L'équipe de gestion de la sécurité de l'information vérifiera la conformité à cette politique par diverses méthodes, y compris, mais sans s'y limiter, les rapports sur les outils de l'entreprise, les audits internes et externes et les commentaires au propriétaire de la politique.

14.2 Des exceptions

Toute exception à la politique doit être approuvée et consignée par le responsable de la sécurité de l'information à l'avance et signalée à l'équipe de revue de direction.

14.3 Défaut

Un employé reconnu coupable d'avoir enfreint cette politique peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

LOGO D'ENTREPRISE	POLITIQUE DE	RÉVISION
VERSION:	PROTECTION DES DONNÉES	CLASSIFICATION

14.4 Amélioration continue

La politique est mise à jour et révisée dans le cadre du processus d'amélioration continue.

